

Procès-Verbal  
Conseil municipal  
du 18 décembre 2024  
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beaufiles	E	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	E	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczyński	P	Eric Vallier	P		

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité  
Pouvoir : pas de pouvoir  
Public : environ 10 personnes

Début de la réunion : 20h00  
Fin de la réunion : vers 22h30

Atlas de la Biodiversité Communale – ABC Chichilianne

Dossier suivi par François Sroczyński

Présentation de l'ABC par le comité de pilotage.

La mise en action de l'ABC est sous la responsabilité d'un comité de pilotage composé de six personnes de Chichilianne : cinq habitants et un élu.

Une animatrice naturaliste (Céline Hamel) du PNRV affectée au Trièves assure l'organisation et la coordination des ateliers thématiques qui sont : les chauves-souris, les arbres remarquables, les zones humides et les pollinisateurs.

Pour chacun des thèmes un habitant est référent.

Une brève présentation est faite par chacun des référents des thématiques sur les actions déjà mises en place.

La commune perçoit une dotation de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) qui doit être affectée spécifiquement à toutes actions concernant la connaissance et la protection de l'environnement.

Pour 2024 : 6 522 € perçus en 2023

Pour 2025 : 35 144 € perçus en 2024

Une première présentation financière est faite, pour le réalisé en 2024 et pour le budget 2025.

Des projets sont présentés. Mais également toutes les dépenses liées à ces projets (le travail des secrétaires communales, photocopies, chauffage salle polyvalente, etc. sont pris en compte).

Le contrat de l'animatrice se termine le 23 janvier. Un autre animateur devrait arriver dans les 3 mois à venir.

Quid en attendant ? proposition est faite pour faire un contrat à Céline Hamel, dont le salaire serait financé par la dotation. Proposition en cours avec le conseil municipal.

Le conseil municipal débute :

Les procès-verbaux des conseils municipaux du 11 octobre 2024 et du 6 décembre 2024 sont lus en début de séance pour approbation.

Vote : pour

Abstention des excusés absents lors des conseils.

Le conseil municipal adopte les comptes rendus des 11 octobre et 6 décembre 2024.

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 – Tarif coupe affouagère
- 2 – Convention parcelle Ruthière
- 3 – Création d'un emploi, permanent, de rédacteur
- 4 – Renouvellement de la convention pour le Foyer de Ski de fond
- 5 – Etude curage du lagunage - AGRESTIS

Divers

## 1 – Tarif coupe affouagère

Dossier suivi par Daniel Martin

Le prix du m3 de 2023 = 53 €

Pour 2024, il est décidé d'augmenter le tarif à 56 € selon les devis présentés.

*Délibération adoptée à la majorité pour un tarif à 56 € le m3 pour la coupe affouagère 2024*

*Pour : 5 voix*

*Contre : 1 voix : Marie-Pierre Joubert. 2 devis ont été présentés avec un écart de 3 € au m3. Le choix s'est porté à la majorité sur le plus élevé mais qui reste local. Tout va bien. Cependant, le devis le plus cher présenté cette année reste inférieur à la facture de 2023 de 2,40 € le m3. Donc l'augmentation de 3 € ne se justifie pas selon Marie-Pierre Joubert.*

## 2 – Convention parcelle Ruthière

Dossier suivi par Daniel Martin

Une convention de mise à disposition à Ruthière est établie pour la parcelle limitrophe D465 entre la commune et M. Sauze afin d'autoriser ce dernier à réaliser en toute sécurité divers aménagements pour créer une zone de parking partiellement privative au droit de la parcelle.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## 3 - Création d'un emploi, permanent, de rédacteur

Dossier suivi par Eric Vallier

Loi n°2023-1380 du 30/12/23.

C'est une revalorisation du métier de secrétaire de mairie, et la reconnaissance d'une nouvelle fonction (nouvel emploi) du poste existant. (Et non la création d'un nouveau poste rémunéré).

En résumé, c'est la création d'un grade, on peut dire que c'est une VAE, Validation des Acquis de l'Expérience.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## 4 - Renouvellement de la convention pour le Foyer de Ski de fond

Dossier suivi par Franck Beaume

C'est une convention annuelle.

Pas de modification par rapport à la saison 2023 2024.

*Délibération adoptée à l'unanimité pour le renouvellement de la convention.*

A noter que nous devons faire la convention avec les SMA (Skieurs du Mont Aiguille).

Convocation des SMA à suivre.

## 5 – Etude curage du lagunage - AGRESTIS

Dossier suivi par Daniel Martin

Un devis est proposé concernant les « Etudes règlementaires pour la valorisation agronomique des boues de curage » pour un montant de 11 115 € HT et les options pour un montant de 4 778 € HT.

Soit un montant total de 15 893 € HT.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

## Divers

### Arbres en bordure de route

Des arbres tombent sur la D7, notamment sur les fils électriques et téléphone... mais également sur la route. Dernièrement au niveau du Tracol et au Serre du Moulin.

Faire un courriel au département.

Rappel, c'est aux propriétaires de faire le nécessaire pour l'entretien des parcelles de bois.

### Neige

La commune gère le déneigement des voies communales (et des voies privées dès lors qu'il y a une convention).

Mais il y a des toits qui « déchargent » sur les voies communales: dans ce cas la responsabilité des occupants est engagée pour le déneigement et également en cas d'accident.

Un premier courrier a été fait pour les propriétaires concernés par ces « déchargements » des toits, en leur indiquant de mettre « arrêts de neige ».

Une deuxième étape est à l'étude : faire payer l'intervention de la commune pour les toits sans « arrêts de neige ».

Dossier à développer en réunion.

### Tondeuse communale

Suite à l'achat de la nouvelle tondeuse, vérifier la revalorisation de l'assurance car c'est un véhicule qui peut rouler à +/- 25 km/h sur nos routes.

Une proposition de 200 € est faite pour le rachat de l'ancienne. Tous ok.

### Vœux de la commune – Galette des rois

A l'occasion des vœux le 11 janvier, les galettes des rois seront préparées par les enfants de notre école, comme chaque année. Pour la cuisson, elle sera faite Au Gai Soleil du Mont Aiguille.

## Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un Conseil municipal le vendredi 10 janvier 2025 à 9h30 dans la salle du Conseil municipal.

## Compte-rendu

Établi par Marie-Pierre Joubert et François Sroczyński

Validé au Conseil municipal du 10 janvier 2025

(Tous les documents sont accessibles en consultation en mairie).